

## FORMATIONS A L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

# Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

*Spécialité accompagnement de la vie en structure collective  
OU  
Spécialité accompagnement de la vie à domicile*

### Descriptif du métier

#### Le métier

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure *et dans le cadre scolaire et social*.

Le diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social est structuré en un socle commun de compétences et trois spécialités : « Accompagnement de la vie à domicile », « Accompagnement de la vie en structure collective », « *Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire* ».

- Formation ouverte sur 2 spécialités : « Accompagnement de la vie à domicile » ou « Accompagnement de la vie en structure collective »

Formation proposée dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences 2018, Cadre du recrutement :

- **Public prioritaire** : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, prioritairement les jeunes et les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés (niveau VI, V, Vbis et IV sans diplôme)
- Toute entrée en formation doit faire l'objet d'une prescription puis est soumise au passage de sélections organisées par Polaris formation

#### Secteurs d'emploi

- *Accompagnement de la vie à domicile*  
Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé. Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, CHRS, MARPA, SAAD, SAVS, SSIAD....
- *Accompagnement de la vie en structure collective*  
Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien. Les principaux lieux ou modalités d'intervention : EHPAD, USLD, MAS, FAM, IME...



## La formation

L'enseignement théorique comprenant 378 heures de socle commun et 147 heures de spécialités se décompose en 4 Domaines de Formation (DF) :

- DF 1 : « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale » (126 h socle et 14 h spécialité)
  - DF 2 : « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » (98 h socle et 63 h spécialité)
  - DF 3 : « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » (63 h socle, 28 h spécialité)
  - DF 4 : « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » (70 h socle, 42 h spécialité)
- Plus une période de détermination de parcours et de validation des compétences de 21 heures.

Formation pratique de 840 heures (24 semaines) réparties sur deux ou trois stages dont un au moins de 245 heures (7 semaines). La formation se déroule sur 12 mois.

## Calendrier Inscription/Sélections

- Adresser fiche de prescription et dossier d'inscription complet à Polaris avant le 05/11/2018 (16h00)
- Sélections : écrit le 09/11, oral les 19 et 20/11/2018
- Pré-rentree le 27/11/2018.
- Formation du 06/12/2018 au 31/10/2019

## Certification / Validation

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social - Niveau V délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

**INFORMATION COLLECTIVE** ouverte aux personnes intéressées (demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi) :

⇒ Le mercredi 31 octobre 2018 à 10h à POLARIS, site d'Isle, 2 rue du Buisson 87170.

## Conditions d'accès

Pour être admis à suivre cette formation, les candidats doivent avoir satisfait à l'examen d'entrée, qui comporte :

- **une épreuve écrite d'admissibilité\*** composée d'un questionnaire de dix questions destinées à apprécier les centres d'intérêt du candidat et son niveau d'information, durée de l'épreuve : 1 h 30 min notée sur 20 points.

\* (sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité : les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes dont la liste est fixée par le ministre chargé des affaires sociales et les lauréats de l'Institut du service civique.)

- **une épreuve d'admission est composée d'un oral** de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale à partir d'un document préalablement renseigné par le candidat, notée sur 20 points

## Lieu de formation

POLARIS Formation, site d'Isle :  
2, rue du Buisson à Isle

## Contacts

- **par le site internet :**  
[www.polaris-formation.fr](http://www.polaris-formation.fr)
- **par courriel :**  
[s.devaine@polaris-formation.fr](mailto:s.devaine@polaris-formation.fr)
- **par courrier :**  
POLARIS Formation  
2 rue du Buisson  
87170 ISLE
- **par téléphone :**  
05 55 34 34 34  
Responsable du pôle Formations à l'accompagnement socio-éducatif :  
Ludovic GERMANEAU  
Secrétaire pédagogique :  
Sandra DEVAINE



Septembre 2018